

**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 8 JUILLET 2021**

**PROJET AMENAGEMENT PARKING RUE DE LA GARE**

Vu la délibération en date du 9 février 2021 adoptant le projet d'aménagement d'un parking rue de la Gare.  
Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été faite.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide de retenir les offres des entreprises Espace TP du Loir -VILLOTEAU : 8 040.00 € HT pour la partie démolition et SARL Bezard TP : 42 135.75 € HT pour la partie aménagement du parking

Il est demandé de revoir le projet afin d'intégrer un chemin piétonnier.

Monsieur le maire rappelle que des demandes de subventions ont été envoyées au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de Police (30%) et au Département dans le cadre du plan de relance.

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN CITY STADE**

Vu la délibération du 6 avril 2021 adoptant le projet d'implanter un city stade à la plaine de loisirs,

Vu que l'offre de la société AGORESPACE a été retenue pour un montant de 69 792 € HT /83 750.40 € TTC

Monsieur le maire informe, qu'après réunion avec ladite société, il a été constaté que la piste périphérique 2 couloirs a été omise dans le projet. Le rajout de la piste nécessite de modifier la superficie de la plateforme en enrobé par 18.00mx32.00m (initialement prévue 14,00mx24,00m) pour un coût de 7 944 € ht supplémentaire.

Il ajoute que l'ajout de la piste périphérique, d'un montant de 2 678.00 € ht, est offert par la société AGORESPACE.

Il rappelle que des demandes de subventions ont été envoyées à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements sportifs de niveau local (50%) et à la Région dans le cadre du fonds Pays de la Loire relance investissement communal (20%).

A la vue de ces nouveaux éléments,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Prend acte des modifications apportées
- adopte le projet précité
- Décide de retenir la nouvelle offre de la société AGORESPACE pour un montant global de 78 616 € HT

Les travaux devraient débuter fin août pour une installation en septembre.

**REMPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE**

Dans le cadre des travaux de réfection du réseau eau potable Rue Chauchard, le SAEP de Dollon a signalé que deux poteaux incendie, Place de l'Eglise et Rue Chauchard, sont vétustes et doivent être remplacés.

Le SAEP de Dollon nous a fait parvenir les devis. La pose d'un nouveau poteau incendie est de 2 564.01 € ht.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis du SAEP de Dollon pour montant de 2 564.01 € ht l'unité.

**ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA COMETE**

Dans le cadre de réfection de l'éclairage public dans divers secteurs de l'agglomération, il a été constaté une zone d'ombre Rue de la Comète.

Pour y remédier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de rajouter un mat d'éclairage public et autorise à signer le devis CITEOS pour montant de 3 374.00 € ht.

Les deux lampadaires photovoltaïques, initialement prévus rue de la Comète, seront installés « Chemin de la Gare » face à l'entreprise SAVAGRI et face à l'accès menant à la société CERIVAN.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées présentant le montant des charges transférées des communes vers la communauté de communes, suite aux dernières modifications statutaires (arrêté préfectoral du 16 octobre 2020) :

- Compétence « Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques du territoire de la CCVBA » : restitution des abonnements internet aux communes ;
- Transfert de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de Tiers Lieux » ;
- Transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes ».

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Considérant la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée d'un an, 17h30 par semaine annualisées,

Considérant qu'il a été décidé que cet agent ne sera pas remplacé et que ces tâches seront réalisées par le personnel titulaire,

Toutefois, vu que cet agent assure, entre autre, les activités de l'espace jeunesse tous les mercredis pendant la période scolaire avec la responsable,

Considérant le nombre d'enfants inscrits les mercredis,

Monsieur le maire fait part qu'il est indispensable que deux agents assurent l'animation de ces activités le mercredi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, 10h/semaine, au grade d'adjoint d'animation.

### **MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il souhaite mettre en place un service civique au sein de deux services de la commune :

- Service technique
- Service centre aéré – espace jeunesse

Le service civique est un engagement volontaire destiné aux jeunes de 16 à 25 ans d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- autorise monsieur le maire à mettre en place un dispositif de service civique au sein de la commune
- autorise monsieur le maire à demander l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du service civique
- décide créer un poste 24h/semaine pour recruter un jeune en service civique pendant une durée de 8 mois au service technique environnement à compter du 15 août 2021
- autorise monsieur le maire à signer la convention avec le jeune qui sera engagé

☛ Monsieur Pierrick BOUCHER sera engagé en tant que service civique au service technique environnement.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### ☛ **cimetière**

Pose d'un 3<sup>ème</sup> columbarium 9 cases par la société MUNIER pour un montant de 8 142.30 € ht.

#### ☛ **écoulement fosse septique lieudit « L'égoutier »**

Un mail a été adressé à la mairie pour signaler que l'écoulement de la fosse septique d'une maison au lieudit « L'égoutier » se déversait sur la voie publique.

Monsieur CORBIN va transmettre l'information à la communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille qui est chargée de l'entretien de la voie.

☛ Monsieur le maire et Monsieur LABURTHE-TOLRA remercient Monsieur BERCY de sa participation pour le ramassage organisé le dimanche 4 juillet par la commission écologie du conseil jeune.

☛ Monsieur le maire remercie monsieur MARTEL pour tout le matériel pédagogique de l'association Familles Rurales qui a été donné à l'espace jeunesse.

☛ Madame LAMBERT fait un point pour la manifestation du 13 juillet. (Positif).